

# La Chambre d'agriculture



**FERTILISATION /** Débutez la nouvelle campagne culturale avec la réalisation de votre plan de fumure. Interview de Laetitia Canonier, ingénieure agronome à la Chambre d'agriculture du Rhône.

## « Un « bon » plan de fumure, c'est un moyen d'optimiser ses engrais organiques »

**Quelles sont les contraintes réglementaires du plan de fumure ?**

**Laetitia Canonier :** « Pour faire simple, les exploitations qui ont des parcelles fertilisées se situant en zone vulnérable doivent réaliser un plan prévisionnel de fumure et un cahier d'enregistrement. L'objectif est de prévoir, pour toute parcelle en culture, l'apport d'engrais, à quel moment et sous quelle forme. La méthode de calcul de la quantité d'azote à apporter doit être conforme à la réglementation.

Les contraintes réglementaires sont nombreuses (période d'apport, quantité, fractionnement, analyses de sol, etc.) mais souvent de bon sens. L'analyse de sol par exemple est certes obligatoire, mais c'est un élément de diagnostic essentiel pour élaborer une stratégie de fertilisation.

Depuis 2019, pour les producteurs en agriculture biologique si ils souhaitent acheter du fumier, compost, farine de plume/viande... ou du phosphore ou potasse naturel, doivent également réaliser un bilan de fertilisation. Ce bilan de fertilisation est nouveau et il pourra donc être demandé pour la première fois cette année par les organismes de certification bio.»

**Quels types de conseils préconisez-vous aux agriculteurs ?**

**L.C. :** « Je pars toujours du contexte de l'exploitation (SAU, production, localisation des parcelles, éloignement), puis des pratiques de l'agriculteur (type d'effluents, type d'engrais, période d'apport). A l'aide de l'outil Mes Parcelles, j'établis une quantité en éléments fertilisants nécessaires pour la croissance des cultures en fonction d'un objectif de rendement. C'est à ce moment là qu'intervient le conseil. Partant d'une dose en Azote, Phosphore et Potasse à apporter, j'essaie de valoriser les engrais organiques pour limiter l'usage des engrais minéraux.»

**En quoi, un « bon » plan de fumure peut s'avérer profitable pour les exploitations ?**

**L.C. :** « Un bon plan de fumure, ce n'est pas juste un plan qui permet de répondre aux besoins en éléments fertilisants des cultures, selon le rendement que l'on se fixe, c'est un aussi moyen d'optimiser ses engrais organiques avec comme objectifs : de réduire ses coûts, de limiter l'impact sur l'environnement et d'améliorer mon quotidien en tant que chef d'exploitation. L'idéal est de prévoir la bonne dose avec

le bon type d'engrais, au bon moment et le plus économiquement intéressant.»

**Et si un agriculteur veut faire son plan de fumure seul, c'est possible ?**

**L.C. :** « Pour les personnes qui ne veulent pas d'accompagnement, c'est possible en théorie et nous pouvons leur fournir des « modèles » pour réaliser les enregistrements mais dans la pratique lors des contrôles, il ressort malheureusement beaucoup d'anomalies qui peuvent pénaliser les aides de l'exploitation. Je conseille donc aux exploitants de se faire accompagner au départ puis de gagner progressivement en autonomie.»

**Quelle est la plus-value de passer par un conseiller de la Chambre d'agriculture ?**

**L.C. :** « Dans un contexte de réglementation de plus en plus difficile à comprendre, les conseillers de la Chambre d'agriculture peuvent vous aider à y voir plus clair et assurer que vos enregistrements et prévisions d'apports sont conformes, tout en optimisant votre fertilisation. Les charges liées aux engrais pèsent lourdement sur le budget des exploitations. L'optimisation de la gestion agronomique de vos effluents et de votre fertilisation est notre priorité. Les conseillers agronomes de la chambre possèdent une approche objective, force de proposition avec plus de 400 dossiers réalisés chaque année en partenariat avec les conseillers du

laboratoire du CESAR. Nous ne vendons pas d'engrais ! Les agriculteurs qui travaillent avec nous sont donc libres de choisir leurs produits et leurs fournisseurs !

Par ailleurs, notre maîtrise de la réglementation nous permet de garantir le respect des normes en vigueur, un gage de sécurité pour les agriculteurs (Labellisation de Mes Parcelles pour les calculs azote en zones vulnérables en 2019). Nous menons également des expérimentations et des analyses qui nous permettent une bonne connaissance des pratiques culturales et des rotations à privilégier, ainsi qu'une bonne prise en compte de l'efficacité des produits organiques afin de réduire la dépendance aux produits minéraux.

Par ailleurs, le service agronomie de la Chambre d'agriculture dispose également de compétences très diverses. Nous formons une équipe dynamique avec mes collègues Eric, Aline et Chrystel. Faire appel à nos services, c'est disposer d'un conseil en fertilisation, mais également d'un appui sur des thématiques plus larges : gestion des effluents, mise aux normes des bâtiments d'élevage, réduction dans l'utilisation des produits phytos...» ■

✓ **CONTACT**

Laetitia CANONIER  
laetitia.canonier@rhone.chambagri.fr  
T. 06 25 90 33 38



Aline Villot, Chrystel Baudinet et Laetitia Canonier, ingénieures agronomes à la Chambre d'agriculture.

**ACCOMPAGNEMENT /** Vous êtes éleveurs ou céréaliers et voulez optimiser la fertilisation de vos cultures afin d'être en conformité avec la réglementation (zone vulnérable aux nitrates) ou vos engagements (agriculture biologique).

## Réalisez votre plan de fumure avec Mes Parcelles

**Les conseillers de la Chambre vous proposent un accompagnement adapté en fonction de vos besoins, de vos attentes et de votre maîtrise de l'informatique. Optez pour la solution la plus adaptée !**

### ■ 1/ PLAN DE FUMURE CLEF EN MAINS

Vous déléguez à nos services l'entière réalisation de votre cahier d'épandage et la mise à jour de votre plan de fumure lors d'un rendez-vous annuel. Le conseiller enregistre avec vous vos apports de la campagne précédente, établit votre prévisionnel et vous conseille pour la campagne à venir pour gérer efficacement vos effluents et vos apports minéraux.

### ■ 2/ PLAN DE FUMURE OPTION CONSEIL

Vous enregistrez vos apports seul sur Mes Parcelles. Le conseiller vous conseille ensuite sur la fertilisation et réalise le prévisionnel lors d'un rendez-vous annuel avec la répartition et le choix des engrais, quantité, date des apports...

### ■ 3/ PLAN DE FUMURE COLLECTIF

Vous êtes accompagné en formation VIVEA collective pour réaliser vos enregistrements, le calcul des doses d'engrais à apporter et le prévisionnel de vos apports.

### ■ 4/ PLAN DE FUMURE AUTONOME

Vous disposez de l'outil Mes Parcelles après une formation. Vous êtes complètement autonome pour réaliser vos enregistrements et le calcul des doses d'engrais à apporter. ■

## Avec l'appli Mes Parcelles, fini le carnet de papier !

Mes parcelles Touch est la solution mobile sur smartphone et tablette de Mes parcelles, solution complète de gestion parcellaire. Je peux saisir directement, au champ, les enregistrements dans mon compte Mes parcelles. Plus besoin de réaliser un pré-enregistrement sur un carnet traditionnel et ressaisir les éléments une fois rentré au bureau. Plus d'oublis, d'erreurs ni de crainte d'égarer mon carnet traditionnel.

### Avec ou sans connexion internet

L'application nécessite une connexion internet mais fonctionne également en cas d'indisponibilité de réseau. Le système s'adapte et passe d'un état connecté / déconnecté en fonction de la force du signal, sans perturber la saisie des données. Dans ce cas la synchronisation des données peut être faite dès que le réseau est rétabli et sauvegarde ainsi les données. ■

**PROagri**  
**mesparcelles**  
l'accélérateur de performance



**PROagri**  
POUR VOUS, AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

**FORMATIONS 2019-2020**

**Préparez l'avenir en développant vos compétences**

[rhone.chambre-agriculture.fr](http://rhone.chambre-agriculture.fr)